Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 15 juin 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Mise à niveau du réseau AEP – Lot n° 1
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise SCH

Le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 29 septembre 2006, le conseil municipal a confié à l'entreprise **SCH** les travaux de **mise à niveau du réseau d'eau potable** pour un montant de **1 378 707.66 € TTC.**

Lors de l'exécution du marché, des adaptations ont été demandées et des compléments de prestations ont dû être pris en compte.

Pour faire suite à la demande de la CISE, les travaux supplémentaires suivants ont dû être réalisés :

MAIRIE DES AVIRONS

• la reprise d'une vanne et la mise en place d'un regard sur la Route des Merles
• la mise en place de 3 raccordements en Ø150/60 et 1 en Ø 150/50 au Chemin Maurer
• la dépose et la repose d'un ancien réseau existant sur la Route des Merles
• l'agrandissement des regards sur réducteur de pression sur route départementale par la mise en place de tampon de fermeture en fonte
• le prolongement du réseau sur la Rue Francis Rivière pour un raccordement dans un regard existant.

D'autres travaux supplémentaires ont dû être réalisés pour répondre à des difficultés techniques rencontrées :

• le prolongement de la canalisation Ø 63 mm sur le Chemin Parc à Moutons

• le raccordement d'une canalisation Ø 50 mm projetée avec extension en Ø 63 mm – section Route des Merles vers mairie annexe du Tévelave

• remplacement d'une canalisation Ø 100 mm par une canalisation Ø 150 mm sur la RD 16 au Tévelave

• raccordement d'une canalisation Ø 50 mm existante sur une canalisation Ø 150 mm projetée avec extension Ø 63 mm – section Route des Merles devant le terrain de football du Tévelave

• raccordement d'une canalisation Ø 80 mm existante sur une canalisation Ø 150 mm projetée – section Route des Merles du Tévelave

• mise en place d'une vanne supplémentaire sur canalisation Ø 150 mm projetée, sur la RD 16 Tévelave.

La balance entre les plus ou moins values fait apparaître des travaux supplémentaires pour un montant HT de 49 050.95 € soit **53 220.28 € TTC.**

L'intégration de l'avenant n° 1 porte le marché à une somme de **1 378 707.66 € TTC** à **1 431 927.93 € TTC.** Le taux d'augmentation global du marché initial est de **3.86 %.**

Pour prendre en compte les modifications sus-visées du marché, l'entreprise sollicite un délai supplémentaire **d'un mois ½.**

Le conseil est invité à :

=> approuver **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **SCH**

=> le cas échéant, à autoriser le Maire, et en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

…/…

MAIRIE DE SAVIGNONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

=> approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **SCH** pour un montant de **53 220.28 € TTC** et une prolongation des délais d'un mois et demi**.**

=> autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS